

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 JUIN 1869.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. MOUTON.

I

Demande du sieur Charles-Édouard SCHMAHL.

MESSIEURS,

Par requête du 21 novembre 1868, le sieur Schmahl sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est né à Hilden (Prusse), le 25 septembre 1823; il réside en Belgique depuis 1852 et possède à Ninove une fabrique de fil à coudre qui occupe plus de cent ouvriers.

Marié à une femme belge dont il a un fils, le pétitionnaire désire se fixer définitivement dans le pays.

Il est représenté par les autorités comme un industriel des plus honorables de Ninove et digne à tous les égards de la faveur qu'il sollicite.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Votre commission a l'honneur de vous proposer de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,
D. MOUTON.

Le Président,
H. DE BROUCKERE.

II

Demande du sieur Joseph GOEHLER.

MESSIEURS,

Le sieur Goehler sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est né à Holzem, commune de Mamer (grand-duché de Luxembourg), le 25 février 1834, de parents luxembourgeois.

Il réside depuis 1854 dans la commune de Nobressart (Belgique), où il exerce la profession de cultivateur et cabaretier.

Il est marié et père de famille.

Sa conduite et sa moralité ne laissent rien à désirer; aussi les autorités consultées expriment-elles l'avis qu'il y a lieu d'accueillir favorablement sa demande.

Votre commission vous propose de prendre sa requête en considération, le pétitionnaire étant d'ailleurs dispensé d'acquitter le droit d'enregistrement aux termes de la loi du 30 décembre 1853.

Le Rapporteur,

D. MOUTON.

Le Président,

H. DE BROUCKERE.
